

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE
DE BRETAGNE
1922 — N° 2.

QUELQUES NOTES SUR CHATEAUBRIAND

Tout ce qui touche Chateaubriand est recherché aujourd'hui avec un vif intérêt. C'est à ce titre que nous publions les notes suivantes. Elles peuvent servir à préciser et confirmer quelques dates de la vie du grand écrivain.

A l'époque de la Révolution, le Gouvernement républicain avait fait établir une liste générale des émigrés qui fut imprimée pour toute la France. Après le 9 thermidor et surtout après le 18 brumaire, un grand nombre de personnes demandèrent leur radiation, soutenant que leurs noms avaient été portés à tort sur cette liste, ou sollicitèrent des certificats constatant leur non-inscription.

Ces décisions avaient une grande importance, car elles permettaient la libre circulation en France et pouvaient en certains cas procurer la restitution des biens des émigrés, séquestrés par la nation.

Or, on sait que Chateaubriand émigra en juillet 1792 pour aller rejoindre l'armée des princes.

Cinq semaines après le 18 brumaire (9 novembre 1799), le ministre de la police générale, Fouché, adressait, le 17 décembre 1799 (25 frimaire an VIII), la lettre suivante au commissaire du gouvernement près l'administration centrale du département d'Ille-et-Vilaine :

« Je vous charge, citoyen, de vérifier, avec tout le soin dont vous êtes capable, si l'inscription du nom de Chateaubriand sur la liste des émigrés de votre département est applicable à Martin-Robert et Marie-Claude Vanbredenbeck Chateau-

briand, domiciliés à Angers, département de Maine-et-Loire. Vous voudrez bien me faire part dans le plus bref délai du résultat de votre vérification. Signé : *Fouché* ⁽¹⁾. »

Le commissaire du gouvernement près l'administration d'Ille-et-Vilaine, qui était alors J.-G. Pontallié, se mit aussitôt à l'œuvre. Il écrivit aux commissaires du gouvernement de tous les cantons dans lesquels un Chateaubriand était porté comme émigré : « Je vous prie de me faire connaître dans le plus bref délai les prénoms, surnoms et lieu de naissance du nommé Chateaubriand, désigné sur la liste des émigrés comme domicilié (ou possessionné) de votre canton à l'époque de son émigration ».

Il reçut les réponses suivantes :

Le commissaire du gouvernement près l'administration municipale de Bazouges-la-Pérouse répond le 28 décembre 1799 (7 nivôse an VIII) : « Je ne puis vous donner les renseignements que vous me demandez, le nommé de Chateaubriand n'ayant point demeuré ni eu de possessions dans le canton de Bazouges ; et, s'il a été désigné comme tel sur la liste des émigrés, c'est une erreur. Je sais que ce Chateaubriand a beaucoup de possessions dans la commune et canton de Combourg, mais j'ignore s'il y était domicilié à l'époque de son émigration. Signé : *Gautier* ».

Le commissaire du canton de Hédé répond le même jour, 28 décembre 1799 : « J'ai recueilli les noms et prénoms du nommé Chateaubriand sur une pétition qu'Apolline-Suzanne de Bédée, sa veuve, a présentée au Département le 11 ventôse an V, où elle désigne son mari sous les noms de René-Auguste de Chateaubriand ⁽²⁾, sans faire mention du lieu de sa naissance... sur lequel je n'ai pu me procurer de renseignements positifs, si ce n'est par la voie commune qui lui désigne Port-Malo. C'est aussi cette même pétition qui m'a instruit que cet émigré n'avait aucunes possessions dans la commune de Guipel... Signé : *Gassin* ».

Le commissaire du gouvernement près l'administration municipale de Rennes répond le 30 décembre 1799 (9 nivôse an VIII) : « Je n'ai pu me procurer aucun renseignement sur

(1) Cette lettre et toutes celles qui suivent sont extraites des Archives dép. d'Ille-et-Vilaine, L 407.

(2) Père de l'écrivain.

le nommé Dechateaubriand (*sic*) dont vous me parlez ; il n'existe pas de propriétaire de ce nom sur les matrices de la contribution foncière de cette commune. Signé : *Féburier* ».

Le commissaire de Dingé répond le 9 janvier 1800 (19 nivôse an VIII) : « C'est sûrement par erreur qu'on a porté sur la liste des émigrés, comme domicilié de ce canton, le nommé Chateaubriand. Jamais, à ma connaissance, aucun individu de ce nom n'y a habité. Peut-être voulez-vous parler de François de Chateaubriand qui, à l'époque de son émigration, était domicilié du canton de Combourg. Il était, à ce que je crois, né à Saint-Malo et fondé pour un 15^e dans la succession de son père, qui avait quelques propriétés dans le canton de Dingé. On m'a assuré que les cohéritiers de cet émigré avaient acquis sa portion d'avec la République. Signé : *Ange Morault*.

Le commissaire de Combourg répond le 12 février 1800 (23 pluviôse an VIII) : « François de Chateaubriand, émigré, était originaire de Port-Malo, où son père était armateur, et qui, ayant acquis la terre de Combourg, y fixa son domicile et celle (*sic*) de toute sa famille en 1763. François, émigré, était alors enfant, mais s'étant émigré au commencement de la Révolution, sa portion héréditaire fut fixée au quinzième de la succession de son père ; j'assistai au prisage pour la partie située dans le canton de Combourg, et la citoyenne de Bédée, mère de cet émigré, resta adjudicataire de ce quinzième pour et au nom des mineurs du fils aîné (*sic*) de François de Chateaubriand. Tels sont les renseignements que je puis vous assurer être exacts. Signé : *Morault* ».

Enfin, le commissaire du gouvernement de Port-Malo (Saint-Malo) répond le 20 février 1800 (1^{er} ventôse an VIII) : « Le nommé Chateaubriand émigré dont vous me demandez les prénoms, surnoms et lieu de naissance s'appelle François René Duplessis Chateaubriand. Il est né à Port-Malo, le 4 septembre 1768. Signé : *Lecamus* ».

Muni de ces renseignements, le commissaire du gouvernement, à Rennes, put enfin répondre au ministre de la police. Il le fit en ces termes, le 27 février 1800 (8 ventôse an VIII) : « Citoyen ministre, d'après tous les renseignements que j'ai pris pour m'assurer si l'inscription sur la liste des émigrés du nom de Chateaubriand, domicilié dans ce département, pouvait s'appliquer à Martin-Robert et Marie-Claude Vanbre-

denbeck Chateaubriand, domiciliés à Angers (Maine-et-Loire), il me semble que cette application ne serait pas fondée. Au reste, voici le résumé des rapports qui m'ont été faits.

« François de Chateaubriand, originaire de Port-Malo, où son père fut armateur, quoique très jeune à l'époque de la Révolution, eut néanmoins la fantaisie d'émigrer; alors on procéda au partage de la succession de son père, dans laquelle la nation fut partie pour un 15° — sa part héréditaire fut fixée au 15° — (mots raturés). Le prisage de cette portion fut fait, la citoyenne Bédée, mère de cet émigré, en demeura adjudicataire.

» J'eus désiré (*sic*), citoyen ministre, vous transmettre plus tôt ces renseignements, mais les troubles intérieurs, l'interception des routes ont retardé la réponse des commissaires auxquels je devais m'adresser pour être à lieu de satisfaire à votre demande. » Non signé.

Il s'agit, on le voit, de François-René, du grand René, car c'est bien le 4 septembre 1768 que sa mère « lui infligea la vie, au bruit de la tempête qui berça son premier sommeil ». Mais pourquoi le fonctionnaire malouin a-t-il orné son nom de celui de Duplessis qui était celui de son oncle Pierre de Chateaubriand du Plessix, lequel avait épousé non M^{lle} Brignon de Laher, comme le dit Biré (*Mémoires*, I, 17), mais M^{lle} Brignon de Léhen.

Et quels sont ces Vanbredenbeck-Chateaubriand qui demandaient leur radiation ? Je livre ces questions aux fidèles du grand écrivain breton, s'il en est encore, car, moins heureux que Balzac, Chateaubriand n'a point une Société d'« amis » qui s'ingénient à défendre sa mémoire et à exalter ses œuvres.

Pocquet du Haut-Jussé.
